

 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG	DOCUMENT DE REFERENCE Infection grippe saisonnière (influenza) – EMS et institutions spécialisées pour adulte	Code : REF-165_F Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 5 du 17.09.2026
--	--	--

Informations générales	
Informations générales sur l'agent infectieux	La grippe se transmet par les virus Influenza A (H1N1 et H3N2) et Influenza B (Victoria et Yamagata).
Mode de transmission	- Par contact direct par gouttelettes lors d'éternuements, de toux ou de projection de postillons de < 1-2 mètres - Par contact indirect lorsqu'on touche l'environnement contaminé par les gouttelettes avec les mains ou les mains gantées ensuite portées au visage (bouche, nez, yeux)
Période d'incubation	1 à 3 jours
Période de contagiosité	24 heures avant le début des symptômes et jusqu'à : 5 jours après chez l'adulte, - Prolongée chez les personnes immunosupprimées
Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical	GOUTTELLETES 
Durée MA	Maintenir jusqu'à l'amélioration de l'état clinique du résident.e et l'absence de fièvre (en principe levée des MA après 5 jours)

Prise en charge du résident.e	
Mesure préventive	Vaccination annuelle du résident.e et du personnel
Chambre	- Lors d'infection active à l'admission : chambre individuelle, si possible - Lors d'infection active en cours de séjour en chambre double : instaurer un isolement géographique entre les résident.es et veiller à une bonne aération - Cohortage possible (placer plusieurs résident.e.s ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
Sanitaire	Si pas de WC privé dans la chambre, dédier un WC commun à l'usage du résident.e (qui portera un masque de type II ou IIR pour s'y rendre) ou en dernier recours installer une chaise percée dédiée
Circulation	- La-le résident.e reste en chambre jusqu'à la fin de son isolement. - Ne participe pas aux animations et au repas en salle à manger - Limiter les déplacements aux besoins vitaux et psycho-sociaux, avec si possible le port du masque de type II ou IIR

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg	1 / 5	17.09.2026

Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel	• Avant d'entrer en chambre, port du masque de type II ou IIR et de la surblouse : si contact à moins de 2 mètres avec la-le résident.e. • Pas nécessaire si simple passage dans la chambre. Eliminer la surblouse en chambre, après 24 heures d'utilisation maximum. • Port du masque FFP2, si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e (rayon de < 1mètre) et soin prolongé (> 15 minutes) ou si soins générant des aérosols.
Affiches signalétiques	Sur la porte de la chambre A l'extérieur  A l'intérieur 
Matériel de soins	• Réserver au résident.e pendant la durée des Mesures Additionnelles. Si pas possible, désinfecter entre chaque résident.e • Privilégier le matériel à usage unique
Evacuation du linge et vêtements	Filière habituelle, selon Précautions Standard, soit : • Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques • Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé à cause des risques de projection
Evacuation de la vaisselle	Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable)
Elimination des déchets	Filière habituelle, selon les Précautions Standard
Voisin.e de chambre	• Maintenir une distance de > 2 mètres • Si besoin et selon avis médical, prophylaxie post-expositionnelle
Visites	• Autorisée avec port du masque de type II ou IIR • Ne pas s'asseoir sur le lit • Désinfection des mains avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre

Nettoyage/Désinfection

Matériel de soins	Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident.e avec le détergent-désinfectant habituel
Linge et vêtements	Selon les Précautions Standard : • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C • Nettoyage des vêtements du résident.e à minimum 40°C • Changer le linge de lit et le linge de bain dès souillure et selon les règles institutionnelles

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg	2 / 5	17.09.2026

Environnement	Planification du nettoyage de la chambre en dernier. Pendant la durée des Mesures Additionnelles : - Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande ...), des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident.e : - Changement du rideau de séparation même si la-le résident.e reste dans la même chambre - Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e, des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel
---------------	---

Déclaration obligatoire

Médecin cantonal	Surveillance épidémiologique via www.sentinella.ch Oui, si flambée (≥ 2 situations), les cas doivent être déclarés dans un délai de 24 heures via le formulaire de F/Flambée de résultats/Flambée de cas/OFSP selon RS 818.101.126 - Ordonnance du DFI du 1^{er} décembre 2015 sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme (ODMT) A l'adresse e-mail : maltrans@secu.fr.ch
------------------	---

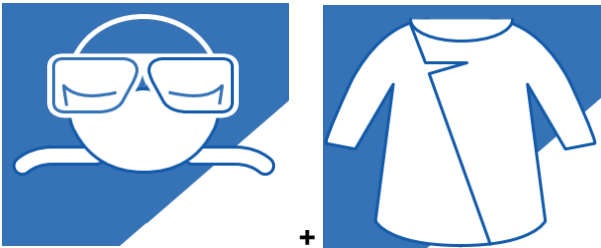
Références	- Document adapté des recommandations de l'OFSP (Grippe saisonnière (Influenza) "agent infectieux et transmission, tableau clinique, répartition géographique et fréquence, prévention : efficacité et effets indésirables") - Selon Guide pratique 2024 de prévention et de traitement des infections en établissement médico-social - Selon le Guide pour les institutions médico-sociales, en particulier les EMS et les soins à domicile, Prévention et contrôle de l'infection en cas d'infections respiratoires aiguës de l'OFSP, octobre 2023
------------	--

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg	3 / 5	17.09.2026

A plastifier et à coller sur la porte d'entrée de la chambre

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg	4 / 5	17.09.2026

RESUME DES MESURES SPECIFIQUES

Mesures Additionnelles (MA)	GOUTELLETES  Jusqu'à amélioration de l'état clinique
Hygiène des mains	Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre et selon les 5 indications de l'OMS  5 INDICATIONS DE BASE À RESPECTER Un geste d'hygiène des mains doit être pratiqué : Avant contact patient ; Après contact patient ; Avant acte aseptique (propre) ; Après liquides biologiques/gants ; Après contact avec objet/environnement.
Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel	Avant d'entrer en chambre :  Masque de type II ou IIR et surblouse pour tout contact de $\leq 2m$ La surblouse peut être utilisée 24 heures (maximum 2 surblouses sur un statif en chambre) Port du masque FFP2 , si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e
Dispositifs médicaux	Privilégier matériel à usage unique Limiter au maximum le stockage de matériel en chambre Désinfecter le matériel avec le détergent/désinfectant habituel après usage
Linge	Evacuer le linge sale dans les sacs à linge au vidoir
Déchets	Evacuer les déchets dans le sac poubelle au vidoir Eliminer les piquants/tranchants dans les Safeboxe
Environnement	Nettoyage/Désinfection avec le détergent/désinfectant habituel, en respectant le principe du plus propre au plus sale